

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 14 décembre 2012

■ Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de Service Public pour le transport des Communes de La Ciotat et Ceyreste

La Société CIOTABUS a remis son rapport annuel 2011 relatif à l'exploitation du réseau transport en commun des communes de la Ciotat et de Ceyreste. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

Compte-rendu technique

I/ Offre kilométrique

Elle est en augmentation de 8.3 %. 676 343 km ont été parcourus en 2011 contre 624 537 km en 2010.

Cette augmentation est due à la création de 3 nouvelles lignes permettant la desserte de quartier peu ou pas desservis jusque là.

L'offre de transport du réseau est maintenant composée de 11 lignes et 1 service à la demande.

II/ Fréquentation

Après une diminution de la fréquentation en 2009 et une stabilisation en 2010, on observe une augmentation de la fréquentation en 2011 avec 836 486 voyageurs contre 782 975 en 2010 (+ 6.83%).

III/ Démarche qualité :

Le contrat prévoit la mise en œuvre d'une démarche qualité basée sur différents critères (points d'arrêt, propreté des véhicules, ponctualité...) destinés à évaluer et optimiser le service.

MPM a audité le délégataire tout au long de l'année. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. Ainsi, conformément aux engagements contractuels, MPM a versé à CIOTABUS, au titre de l'intéressement 74 684.29 euros HT.

Compte rendu financier

L'engagement sur les recettes 2011 s'élevait à **457 856 euros HT**, or les recettes réellement réalisées s'élèvent à **524 719 euros HT**, soit un différentiel positif de **66 863 euros HT pour le délégataire**.

Le calcul de la contribution financière forfaitaire versée par MPM pour équilibrer les comptes de la délégation de service public correspond à l'écart entre l'engagement de dépenses révisé et l'engagement des recettes.

L'engagement prévisionnel sur les dépenses indiqué dans la convention s'élève pour l'année 2011 à 2 530 432 euros HT.

Le montant de ces dépenses, actualisées annuellement en fonction d'une formule d'indexation s'élève à 2 947 322.77 euros HT

Par conséquent, la contribution financière forfaitaire versée par MPM au délégataire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 2 489 477 euros HT.

Conclusion :

En 2011, le réseau a connu une augmentation de son offre de transport par la création de 3 nouvelles lignes adaptées aux transports péri-scolaires.

Cependant, l'augmentation de la fréquentation ne repose pas seulement sur ces créations car toutes les lignes du réseau ont vu leur nombre de passagers augmenter.